



La Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et
des Relations extérieures à la Région wallonne

Intervention de Marie-Dominique SIMONET
AWT – Namur – le 29 mai 2007

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureuse de vous accueillir ce matin au sein de l'Agence Wallonne des Télécommunications (AWT) pour vous présenter la politique wallonne que j'ai décidé d'initier en matière d'e-learning. Si des initiatives locales et ponctuelles existent ci- et là, il n'existe pas à ce jour de vision globale ou de véritable coordination de ces initiatives.

Bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'une technologie nouvelle, l'e-learning est cependant un procédé de formation et d'apprentissage tout à fait innovant, devenu largement accessible par l'essor fulgurant des TIC et de l'Internet, mais qui reste encore trop peu utilisé en Wallonie et dans le reste de l'Union européenne.

Si les procédés d'apprentissage en ligne ont parfois été considérés comme un luxe ou un gadget, de plus en plus d'utilisateurs (étudiants, travailleurs, demandeurs d'emplois...) les perçoivent aujourd'hui comme des outils efficaces et flexibles d'apprentissage tout au long de la vie. La demande croissante de formation, de la part des employeurs et des travailleurs, et le développement de l'Internet à haut débit, concourent à cette popularité.

Dans le cadre du Plan Stratégique Transversal (PST) 2 intitulé « Recherche & Formation », adopté en 2005, de nombreuses mesures, appelées impulsions, avaient été prévues conjointement par les Gouvernements wallon et de la Communauté française. Celles qui avaient été jugées les plus prioritaires ont été directement reprises dans le Plan Marshall, notamment la recherche ou l'apprentissage des langues.

Parallèlement au Plan Marshall, les deux Gouvernements s'étaient engagés à faire aboutir les autres impulsions durant cette législature. L'une d'entre elles, l'impulsion n°13, concernait l'usage des TIC, dont notamment le développement de l'e-learning.

Pour mener cette action, j'ai proposé aux deux Gouvernements de désigner l'AWT comme coupole de la Région wallonne. J'ai choisi l'AWT en raison de sa compétence et de son expérience en matière de TIC et d'e-learning. Je l'ai aussi choisie pour sa capacité à développer un programme ambitieux au service des citoyens et des entreprises dans cette matière encore trop méconnue, mais appelée à prendre de plus en plus d'importance dans les années à venir.

Comme nous le savons tous, notre avenir économique et notre compétitivité dépendent du niveau de qualification de nos travailleurs. Pour assurer un haut niveau de qualification, l'apprentissage tout au long de la vie (ou formation continuée) constitue une réelle opportunité et deviendra la norme dans les années à venir. Dans un monde de plus en plus complexe, où les technologies évoluent chaque jour, chacun devra maintenir ses connaissances à jour.

Mais les méthodes d'enseignement doivent évidemment être adaptées à la formation des adultes. De manière générale, il n'est pas possible de concevoir des horaires identiques pour des étudiants « classiques » (càd de plein exercice) et pour des adultes en quête d'une formation complémentaire et qui travaillent à temps plein ou partiel.

C'est pourquoi il m'a paru essentiel que la politique d'e-learning soit non seulement intensifiée mais aussi mieux coordonnée, et c'est ce que nous avons fait en confiant cette mission à l'AWT.

Concrètement, le rôle de l'AWT sera triple :

1. Etablir une stratégie globale en matière d'e-learning

Cette stratégie sera discutée, établie et suivie au sein d'une coupole réunissant tous les acteurs concernés de la Région wallonne et de la Communauté française (enseignement obligatoire et supérieur, centres de formation, fédérations). Il reviendra ensuite à l'AWT de diffuser les orientations définies au sein de cette coupole auprès des citoyens, des entreprises, etc....

2. Initier les projets et coordonner les différentes initiatives

Il est important que les moyens humains et financiers octroyés à cette nouvelle politique soient coordonnés et aient un maximum d'impact. Dès lors, l'AWT veillera à faire travailler les opérateurs ensemble au sein de larges projets structurants. L'Agence deviendra le guichet unique de l'e-learning en Région wallonne.

3. Apporter un soutien aux opérateurs d'e-learning

Enfin, l'AWT servira de relais à tous les opérateurs souhaitant soit développer un module de formation, soit cherchant à obtenir une formation spécifique. L'AWT assurera des activités de veille, de conseil et de promotion de l'e-learning.

Ces rôles vous seront présentés plus en détail par Monsieur Simons dans quelques instants.

Pour remplir son triple rôle, l'AWT disposera en 2007 d'un budget de 530.000 € ce qui lui a d'ores et déjà permis d'engager un spécialiste à plein temps pour s'occuper exclusivement de cette matière. En outre, ce budget permettra à l'AWT de s'entourer des meilleurs experts des universités francophones. Suite à l'appel d'offres émis par l'AWT, les universités de la Communauté française ont rentré une offre unique inter-académique, de sorte que l'AWT peut désormais s'appuyer sur un groupe d'experts provenant de toutes les universités et qui constituent chacun les meilleurs spécialistes de l'e-learning. Je souligne que cette démarche correspond exactement à ce que veut le Gouvernement : dépasser les particularismes locaux et faire travailler les meilleurs ensemble (cf Plan Marshall, programmes mobilisateurs, etc...).

Vous découvrirez un autre exemple de ce principe dans quelques instants, lors de la présentation d'un projet de campus virtuel réunissant 3 des plus prestigieuses écoles de la Communauté française (HEC-ULg, IAG-UCL, Solvay-ULB).

En ce qui concerne les budgets consacrés cette fois aux projets de formation recourant à l'e-learning par les opérateurs privés et publics, ceux-ci sont intégrés dans l'enveloppe générale des fonds structurels européens 2007-2013. Dans cette enveloppe de près de 4 milliards € au total, + de 270 mios € sont réservés pour la formation des adultes.

Les publics que nous visons dans le cadre de l'e-learning sont très larges ; étudiants, travailleurs, demandeurs d'emploi en formation, etc... Par conséquent, le type d'opérateurs que nous soutiendrons avec ces budgets européens sera également très varié : universités et hautes écoles, centres de formation, fédérations d'entreprises, pôles de compétitivité, etc...

Il est important de souligner que le financement de projets par les fonds structurels dépendra de leur qualité et de leur pertinence dans le cadre de la stratégie générale. Par conséquent, tous les projets seront mis en compétition et seuls les meilleurs seront sélectionnés ; il n'y donc pas d'enveloppes « pré-distribuées » entre différents opérateurs.

Dans le cadre des fonds structurels, la priorité sera mise sur la formation des adultes.

J'ai souhaité mettre la priorité sur la formation des adultes pour 4 raisons :

- le renouvellement des connaissances en cours de carrière réduit l'anticipation des retraites et permet l'allongement de la durée de la carrière ;
- la mise à jour régulière de la formation réduit les problèmes de reclassement en cas d'accident économique ;
- la connaissance et l'utilisation des TIC facilitent l'insertion professionnelle des bénéficiaires ;
- les entreprises disposent d'un personnel plus qualifié et propice à l'innovation.

En ce qui concerne les formations proposées aux adultes par les établissements d'enseignement supérieur, je souhaite que les méthodes d'apprentissage en ligne puissent venir appuyer la dynamique d'Open University actuellement en cours, c'est à dire l'offre de formation continue de niveau universitaire pour adultes, proposée par un consortium rassemblant l'ensemble des Universités, à tous les citoyens intéressés.

4 types de programmes de formation continue des adultes seront développés prioritairement par les Universités et les Hautes-écoles :

- *Les programmes de mise à jour* qui permettent aux diplômés de l'enseignement supérieur de retourner périodiquement aux études pour s'informer des derniers développements de leur secteur.
- *Le second diplôme*, accessible aux diplômés de l'enseignement supérieur qui désirent se réorienter, soit par manque d'un travail correspondant à leurs compétences, soit à la demande de l'employeur. L'avènement du processus de Bologne accompagné du système de crédits ECTS se prête particulièrement bien à ce type de formation, accompagné d'un système d'accumulation de crédits et d'une reconnaissance des acquis.
- *Le programme de seconde chance* doit permettre au travailleur peu qualifié d'acquérir un diplôme de l'enseignement supérieur. Ici encore, l'adulte au travail doit pouvoir bénéficier d'une approche adaptée de l'enseignement supérieur et utiliser les outils du processus de Bologne.
- *Les formations en gestion et création d'entreprises*, qui recouvrent l'esprit d'entreprise, l'innovation, le développement des services, s'adressent aux divers diplômés.

Enfin, et de manière transversale à ces 4 priorités, je souhaite que nos établissements d'enseignement supérieur profite des opportunités de l'e-learning dans les programmes européens pour mettre en place des partenariats avec des

institutions étrangères, afin de partager leurs savoirs et leurs connaissances et de participer à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur initié par la réforme de Bologne.

Divers mécanismes de formation existent en Région wallonne et en Communauté française : l'enseignement supérieur, l'enseignement en alternance, les centres de compétences, etc... Il ne s'agit pas avec l'e-learning de créer une nouvelle structure ou un nouveau mécanisme, mais bien d'appuyer ceux qui existent pour amplifier leurs actions et les rendre plus efficaces, plus pratiques et plus innovants.

Je cède maintenant la parole à Monsieur Luc Simons, président de l'AWT, qui va nous exposer plus en détail ce qu'est l'e-learning et les projets de l'Agence qu'il préside. Ensuite, un projet-type vous sera présenté.